



Changement de porte principale

Par **Lenoirsain**, le **30/04/2013** à **15:14**

Dans une copropriété de 25 maisons individuelle je possède une maison jumelée avec un voisin. Mon hall d'accès étant trop sombre je souhaite changer ma porte pleine par une porte vitrée pour avoir de la lumière. L'AG de copro. m'impose des normes strictes et demande à mon voisin de faire de même sinon rien. Je suis d'accord pour les normes imposées mais je ne peux imposer à mon voisin de changer sa porte. N'y a t il pas abus de la part de l'AG??? N'y a t il pas conflit entre mon bon droit et les conditions posées par l'AG??, Merci de votre avis

Par **HOODIA**, le **30/04/2013** à **17:47**

Votre bon droit consiste à respecter le Règlement de copropriété... Dans votre cas ,il y aurait une modification de l'aspect extérieur de la maison ,et, en fait cela coince à ce niveau!.... Sauf que l'AG de la copro décide de faire un geste ,Si votre voisin effectue une modification identique vous auriez l'accord!

Je ne vois pas où se trouve l'abus !.....